Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-13_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur: Mme DANIEL

n°13-2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CHRISTIAN LE PROVOST, OCEANOGRAPHE » POUR L'ANNEE 2026

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.1612-25 et L.2131-11,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
Considérant que ces associations sont de véritables partenaires de la vie locale dans l'exercice des activités proposées aux Plérinais,
Considérant qu'il revient au conseil municipal de déterminer les montants des subventions versées aux associations,
Considérant que l'octroi de subvention est conditionné à la souscription d'un contrat d'engagement républicain et au respect de ses termes et dispositions,
Considérant que les subventions exceptionnelles ne seront versées que si les manifestations peuvent être maintenues,
Considérant que la prévention des conflits d'intérêts nécessite, selon la nature des fonctions occupées par les élus locaux au sein des associations, soit de ne pas prendre part au vote, soit de s'abstenir de siéger au sein de l'assemblée au moment des débats et du vote,
Considérant l'avis de la commission culture réunie le 28 novembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Madame Christine DANIEL, Adjointe au maire déléguée à l'enfance jeunesse et à la culture,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le versement de subvention à l'association « Christian Le Provost, Océanographe » pour un montant de 750 euros.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal Ville 2026, au compte 6745.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Ronan KERDRAON	Didier FLAGEUL

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-13_2026-DE